



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT de THEGRA-LAVERGNE

PROJET EDUCATIF 2015/2016



Thégra, le 30/07/2015

SOMMAIRE

- 1/ Les objectifs éducatifs
- 2/ Le fonctionnement
- 3/ Les moyens

L'Accueil de Loisirs sans hébergement, géré par le **Syndicat Mixte de L'Animation Scolaire et Péri-scolaire de Thégra/Lavergne**, s'adresse à tous les enfants à partir de 2 ans et demi.

1- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Cette structure d'accueil se doit de répondre à deux types d'attente :

* **celles des parents**, qui recouvrent également deux réalités distinctes :

- les deux parents (ou le parent en cas de famille monoparentale) travaillent et doivent impérativement avoir un mode d'accueil pour leurs enfants (accueil régulier).
- les parents, par choix éducatif, considèrent que l'accueil en centre de loisirs est un mode de socialisation et d'éveil de l'enfant (accueil occasionnel).

* **celles des enfants** : Moments de détente, de loisirs, durant lesquels on peut retrouver les copains, jouer ensemble, s'amuser et découvrir de nouvelles activités (jeux, activités manuelles).

L'équipe éducative et les parents d'enfants concernés ont par conséquent défini les objectifs suivants :

- * L' A.L.S.H. est un lieu de détente, de loisirs et de jeux.
- * C'est un mode d'accueil collectif qui permet une démarche de socialisation et l'apprentissage des règles de la vie en groupe : découverte et respect de l'autre même dans sa différence, richesse de la créativité par le groupe.
- * Il doit permettre l'éveil de l'enfant à différents modes d'expression (corporel, artistique, orale, écrite) et d'activité manuelle, sportive...
- * Il doit favoriser la créativité des enfants.
- * Il doit s'intégrer dans l'apprentissage de la vie citoyenne : apprentissage de l'autonomie et de la prise de responsabilité, découverte de la société qui nous entoure dans ces différents aspects.

L'ACCUEIL DE LOISIRS repose sur le principe du respect du rythme de l'enfant, ce qui suppose que les temps d'accueil soient structurés en temps de calme, temps d'activités et temps de retour au calme.

Les activités proposées devront être diversifiées, faire appel à différentes formes d'expression et de créativité. Elles s'organiseront dans le temps afin de ne pas réclamer de la part de l'enfant une attention trop longue et trop soutenue.

Outre cette structuration dans le temps, les activités doivent s'alterner dans la forme :
Activité individuelle/ activité de groupe ; activité physique/ activité créative...

LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE repose sur trois niveaux, auxquels correspondent différents types d'activités et de jeux.

- * L'individu, l'enfant : création personnelle, découvertes de ses potentialités, initiation à différents modes d'expression.
- * Le groupe restreint : création collective, jeux, la vie en groupe, son fonctionnement.
- * Le groupe élargi : le village, ses habitants, la vie en société, la vie associative (participation à des fêtes, des moments ludiques, des spectacles du village) ; notre environnement naturel, culturel (patrimoine...).

L'ASPECT LUDIQUE DE L'A.L.S.H. est une des règles de son organisation. Outre les moments d'activités, il est prévu l'organisation de temps exceptionnels : Sorties à la journée par exemple

2- LE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs sera ouvert du mardi 1er septembre 2015 au mardi 5 juillet 2016.

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Le périscolaire accueille les enfants :

- Le matin, entre 7H30 et 8H45 sur le site de Thégra,
- A midi, entre 11H55 et 13H30 à Thégra et Lavergne sauf le mercredi midi : de 11h45 à 13h30 à Thégra seulement.
- En fin d'après-midi entre 16H30 et 18H30, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi à Thégra.

Les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires se déroulent :

- Le lundi, jeudi, de 15h00 à 16h30 à Lavergne.
- Le mardi, vendredi, de 15h30 à 16h30 à Thégra.

L'Animation extra-scolaire a lieu:

- Le mercredi après-midi : Accueil de 13h30 à 18H30 à Thégra.
- Les vacances scolaires (hormis période de Noël) : accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 à Thégra.
- Les vacances d'été : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 à Thégra.

Le nombre d'enfants accueillis est variable selon les périodes, le maximum étant atteint, dans chacune des deux écoles, lors de la pause méridienne.

3- LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

A- LES MOYENS MATERIELS

* **LES LOCAUX** : Ils se situent sur la commune de LAVERGNE et sur la commune de THEGRA et sont mis à disposition par les collectivités territoriales concernées.

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école de chaque commune.

LAVERGNE . Une salle de jeux
. Une grande salle d'activités manuelles
. Une aire extérieure de jeux
. Deux cours et deux préaux
. Une cantine

THEGRA . Une salle d'activités manuelles
. Une salle polyvalente ou salle de jeux
. Une salle de repos et sieste
. Une salle avec un coin lecture
. Une cour et un préau
. Une aire extérieure de jeux
. Une cantine.

LE MATERIEL EDUCATIF : Il est constitué par un matériel de base complété régulièrement par l'achat du matériel en fonction des activités nouvelles, de l'âge des enfants et du budget. Ceci concerne aussi l'activité Périscolaire

B- LES MOYENS HUMAINS

L'équipe éducative est composée de :

- Une direction : deux directrices, une à Lavergne et une à Thégra
- Une équipe d'animation composée de : 4 animatrices titulaire du BAFA
2 animatrices.

Elles sont présentes sur les différents temps d'accueils de la journée en respectant les normes d'encadrements.

C- LES MOYENS FINANCIERS

La gestion financière du centre de loisirs sans hébergement est assurée par le Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire de Thégra/Lavergne.

Les ressources sont constituées par :

- la participation financière des parents
- les prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales ou d'autres organismes ayant possibilité d'intervenir dans ce domaine.
- les participations des collectivités territoriales concernées (communes et communautés de communes)